



S

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN ET DE SIGNALISATION - LOT 1 BARRIERES, POTELETS, BORNES, CHASSE-ROUES, ARCEAUX 2 ROUES, PROTECTION D'ARBRES PASSE AVEC LA SOCIETE INGENIA

**DÉCISION N° DM-21-086
EN DATE DU 03 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP, JOUE et au Profil acheteur de la Ville le 12 octobre 2020 relatif au marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 20 janvier 2021 et l'attribution du lot n°1 Barrières, potelets, bornes, chasse-roues, arceaux 2 roues, chasse-roues, protections d'arbres, à la société INGENIA jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société INGENIA, sise 5 rue du Marais – 93100 MONTREUIL-représentée par Madame Brigitte ZENOU – Présidente, le marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation - Lot n°1 Barrières, potelets, bornes, chasse-roues, arceaux 2 roues, chasse-roues, protections d'arbres.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, dont le montant maximum annuel s'élève à 140 000 € HT (168 000 € TTC).

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires et pour les besoins ponctuels de produits autres que ceux figurant dans le bordereau, ceux du tarif public du titulaire, affectés du rabais de 58 %.

L'accord-cadre est fixée à 1 an et est reconductible tacitement 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210303-lmc1H8195H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/03/2021
Date de Publication : 03/03/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210303-lmc1H8195H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/03/2021
Date de Publication : 03/03/2021